

**FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE
STATION PHYTOSANITAIRE DU CANTON DU JURA**

**NOUVEAUTÉS PHYTOSANITAIRES
EN GRANDES CULTURES
EN 2014**

COURTEMELON, FÉVRIER 2014

Toxicité

La toxicité des produits est indiquée de la manière suivante :

T	: toxique
Xn	: nocif
Xi	: irritant
N	: dangereux pour l'environnement
R	: les principales phrases R (risque) sont données ci-dessous.

Nous invitons les utilisateurs à consulter et respecter scrupuleusement toutes les indications figurant sur les étiquettes des produits utilisés.

Phrases R (à partir de R 20)

- R 20 Nocif par inhalation.
- R 21 Nocif par contact avec la peau.
- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 23 Toxique par inhalation.
- R 24 Toxique par contact avec la peau.
- R 25 Toxique en cas d'ingestion.
- R 26 Très toxique par inhalation.
- R 27 Très toxique par contact avec la peau.
- R 28 Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
- R 30 Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33 Danger d'effets cumulatifs.
- R 34 Provoque des brûlures.
- R 35 Provoque de graves brûlures.
- R 36 Irritant pour les yeux.
- R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 39 Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40 Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45 Peut provoquer le cancer.
- R 46 Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49 Peut provoquer le cancer par inhalation.
- R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54 Toxique pour la flore.
- R 55 Toxique pour la faune.
- R 56 Toxique pour les organismes du sol.
- R 57 Toxique pour les abeilles.
- R 58 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59 Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60 Peut altérer la fertilité.
- R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68 Possibilité d'effets irréversibles.

Combinaison des phrases R

- R 14/15 Réagit violemment au contact de l'eau en dégageant des gaz extrêmement inflammables.
- R 15/29 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
- R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R 23/24 Toxique par inhalation et par contact avec la peau.
- R 23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.
- R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 24/25 Toxique par contact avec la peau et par ingestion.
- R 26/27 Très toxique par inhalation et par contact avec la peau.
- R 26/28 Très toxique par inhalation et par ingestion.
- R 26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 27/28 Très toxique par contact avec la peau et par ingestion.
- R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R 39/23 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation.
- R 39/24 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau.
- R 39/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion.
- R 39/23/24 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par contact avec la peau.
- R 39/23/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par ingestion.
- R 39/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau et par ingestion.
- R 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 39/26 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation.
- R 39/27 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau.
- R 39/28 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion.
- R 39/26/27 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par contact avec la peau.
- R 39/26/28 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par ingestion.
- R 39/27/28 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau et par ingestion.
- R 39/26/27/28 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R 48/21 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau.
- R 48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R 48/20/21 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par contact avec la peau.
- R 48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
- R 48/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
- R 48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 48/23 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R 48/24 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau.
- R 48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R 48/23/24 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par contact avec la peau.
- R 48/23/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
- R 48/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
- R 48/23/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 68/20 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation.

R 68/21 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par contact avec la peau.
 R 68/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.
 R 68/20/21 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation et par contact avec la peau.
 R 68/20/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation et par ingestion.
 R 68/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par contact avec la peau et par ingestion.
 R 68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Pour les indications données selon le système général harmonisé (SGH), les phrases sont reprises directement dans la description des produits.

Protection de l'utilisateur : nous ne reprenons pas systématiquement les phrases concernant la sécurité ; elles sont cependant à prendre en compte (voir les modes d'emploi). L'emploi systématique de gants et d'autres moyens de protection (au moins lors de la préparation de la bouillie) est conseillé pour tous les produits.

CÉRÉALES : stades de développement

Par mesure de simplification, les stades des cultures de céréales sont donnés par les codes décimaux (CD, également appelés échelle BBCH). Les codes et stades correspondants sont donnés par le tableau suivant :

Code décimal (CD) :	Stade :
10	levée
11	une feuille
12	deux feuilles
13	trois feuilles
21	début tallage
25	mi-tallage
29	fin tallage
30	redressement (épi à 1 cm)
31	un nœud
32	deux nœuds
37	apparition de la dernière feuille
39	dernière feuille complètement développée (ligule visible)
41	extension de la gaine
47	gaine éclatée
49	apparition des barbes
51	début épiaison
55	mi-épiaison
59	fin épiaison
61	début floraison
65	mi-floraison
69	fin floraison

FONGICIDES

NOUVEAUTÉS

COLZA

Propulse

Matière active	: fluopyram (125 g/l) + prothioconazole (125 g/l)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: Xn, N, R 51/53, R 63
Formulation	: SE : suspension-émulsion
Groupe FRAC	: 7 + 3
Utilisation	: colza : fongicide contre la sclérotiniose
Dosage	: 1 l/ha ; 1 traitement au maximum par année
Prix	: Fr. 82.10/ha
Stades	: boutons séparés à pleine floraison (CD 57-65).
Remarques	: il s'agit du mélange de la triazole (triazolinthione) du produit Aviator Xpro, annoncé en 2012 pour les céréales et d'une nouvelle matière active, voisine de la boscalid (Bell), classée dans le groupe des SDHI du point de vue de son mode d'action et ayant un effet préventif et curatif. Les deux molécules présentent une systémie acropétale (elles sont entraînées par la sève ascendante). Propulse s'applique sur des plantes sèches, avec 200 – 400 l d'eau / ha ; il ne faut pas traiter lors de grosse chaleur. Le meilleur effet contre la sclérotiniose est obtenu en intervenant à la chute des premiers pétales. Il faut relever que la sclérotiniose n'occasionne que rarement de gros dégâts depuis quelques années, notamment grâce à la résistance des variétés.

POMME DE TERRE

Deposan

Matière active	: <i>Pseudomonas</i> sp. souche DSMZ 13134 (2.4 x 10 ¹⁰ CFU/g)
Vendu par	: Omya
Toxicité	:
Formulation	: WP : poudre mouillable
Utilisation	: pomme de terre : produit biologique pour le traitement des plants ou des tubercules avant le stockage, contre la gale argentée

Dosage	: 20 g/t
Prix	: Fr. 8.-- /t
Remarques	: le traitement se réalise avec un pulvérisateur ULV (ultra bas volume) sur la table à rouleaux (20 g produit dans max. 2 l eau / tonne p.d.t.). Avant leur transformation, les pommes de terre de consommation doivent être lavées.

Proradix

Matière active	: <i>Pseudomonas</i> sp. souche DSMZ 13134 (6.6 x 10 ¹⁰ CFU/g)
Vendu par	: Omya
Toxicité	:
Formulation	: WP : poudre mouillable
Utilisation	: pomme de terre : produit biologique pour le traitement des plants avant la plantation, contre la gale argentée, la gale commune et le rhizoctone
Dosage	: 60 g/ha
Prix	: Fr. 115.25 /ha
Remarques	: le traitement se réalise avec un pulvérisateur ULV (ultra bas volume) sur la table à rouleaux avant la plantation ou lors de la plantation. Respecter les indications concernant l'étiquetage.

Revus Top

Matière active	: difénoconazole (250 g/l) + mandipropamide (250 g/l)
Vendu par	: Syngenta
Toxicité	: H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 3 + 40
Utilisation	: pomme de terre : contre le mildiou et l'alternariose
Dosage	: 0.6 l/ha
Prix	: Fr. 89.--/ha
Remarques	: il s'agit du mélange du produit Revus, annoncé en 2008, avec une molécule du groupe des triazoles, active contre l'alternariose. L'intervalle entre deux traitements est de 7 à 10 jours ; 3 applications au maximum sont autorisées par année, avec ce produit et ceux du même groupe de résistance que la mandipropamide (le groupe FRAC 40). Le délai d'attente est de 2 semaines, 1 semaine pour les cultures de primeur.

EXTENSIONS - MODIFICATIONS

Bravo 500

Matière active	: chlorothalonil (500 g/l)
Vendu par	: Syngenta
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: M 5
Toxicité	: N , Xn , R 36/37, R 40, R 43, R 50/53
Remarques	: l'extension porte sur la culture de blé et d'orge . Blé : il est désormais possible d'effectuer en tout 2 applications au maximum par culture avec un dosage de 1,5 l/ha (en mélange) ou 1 traitement par culture avec un dosage de 3 l/ha. Après ne plus effectuer de traitement supplémentaire au moyen d'un produit contenant du chlorothalonil. Les stades d'application vont de 31 à 51, contre les septorioses foliaires. Orge : il est désormais possible d'intervenir dès le stade 31, contre les grillures.

Contans WG,

produit biologique qui était vendu par Omya et qui a été retiré en 2007 est à nouveau commercialisé (depuis quelques temps), par la firme Andermatt Biocontrol. Il est constitué d'un champignon parasite des sclérotos permettant de lutter contre la sclérotiniose sur colza et diverses dicotylédones.

Flint

Matière active	: trifloxystrobine (50 %)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: N, Xi, R 43, R 50/53
Formulation	: WG : granulé à disperser dans l'eau
Utilisation	: pomme de terre : contre l'alternariose
Dosage	: 125 g/ha (en mélange avec 2 l/ha de Consento)
Prix	: Fr. 105.--/ha (au total)
Remarques	: Flint a été annoncée en 2012 pour lutter contre l'alternariose (à la dose de 250 g/ha, afin de compléter l'effet sur alternariose des fongicides utilisés contre le mildiou, sur variété sensibles). Le produit Consento ayant un effet partiel contre l'alternariose, l'adjonction de 125 g/a de Flint est suffisante.

Mancozeb 75 WG

Matière active	: mancozèbe (75 %)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: Xn, N, R 36/37, R 42/43, R 50/53P
Formulation	: WG : granulé à disperser dans l'eau
Utilisation	: pomme de terre, tabac : contre mildiou (et alternariose)
Remarques	: ce produit, vendu par Sintagro, l'est aussi par Leu+Gygax.

Proxanil

Matière active	: cymoxanil (50 g/l) + hydrochlorure de propamocarbe (400 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax, Schneiter
Toxicité	: Xi, N, R 43, R 52/53
Formulation	: SC : suspension concentrée
Utilisation	: pomme de terre : contre le mildiou
Dosage	: 2.5 l/ha ; 6 traitements au maximum par culture
Prix	: Fr. 66.--/ha
Remarques	: ce produit a été annoncé en 2010, dans la gamme Schneiter ; il sera désormais aussi vendu par Leu+Gygax.

Fongicides pomme de terre : changement de délais d'attente :

Produit	matière active	Firme	Nouveau délai d'attente
Mapro	fluazinam	Leu+Gygax	pomme de terres : 3 semaines (inchangé) ; pomme de terre primeur : 1 semaine (nouveau)

RETRAITS

Sereno

Matière active	: mancozèbe (50 %) + fénamidon (10 %)
Vendu par	: Bayer, Omya
Remarques	: le retrait de ce fongicide pomme de terre de la gamme Omya a été annoncé en 2013 ; son autorisation est désormais révoquée, avec les délais d'utilisation du 7.5.2014 et du 13.2.2014, respectivement.

Tattoo C

Matière active	: chlorothalonil (375 g/l) + hydrochlorure de propamocarbe (375 g/l)
Vendu par	: Bayer, Omya
Remarques	: ce fongicide pomme de terre est retiré des deux gammes de produit ; l'autorisation du produit Bayer est de plus révoquée, avec délai d'utilisation au 7.5.2014.

INSECTICIDES

NOUVEAUTÉS

TABAC

Dipel DF

Matière active	:	Bacillus thuringensis var. kurstaki
Vendu par	:	Omya
Toxicité	:	
Formulation	:	WG : granulés à disperser dans l'eau
Famille chimique	:	produit biologique
Utilisation	:	tabac : contre les noctuelles défoliatrices
Stade	:	dès que les petites larves sont visibles
Dosage	:	0.75 kg/ha
Prix	:	Fr. 64,-/ha
Remarques	:	délai d'attente : 3 jours PER : soumis à autorisation

SUSPENSIONS ET MODIFICATIONS

Les produits de traitement des semences suivants sont suspendus depuis le 1.12.2013. Il n'y a **pas de délai d'écoulement des stocks de semences** traitées avec ces produits.

Produit commercial	matière active	Firme	culture
Chinook	imidaclopride (+beta-cyfluthrine)	Bayer	colza
Poncho	clothianidine	Bayer	maïs
Elado	clothianidine (+beta-cyfluthrine)	Bayer	colza
Modesto	clothianidine (+beta-cyfluthrine)	Bayer	colza
Cruiser	thiaméthoxame	Syngenta	maïs

Les produits de traitement des semences suivants sont encore admis, mais le semis est possible **uniquement entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre**.

Produit commercial	matière active	Firme	culture
Smaragd	clothianidine	Bayer	céréales
Cruiser	thiaméthoxame	Syngenta	céréales

Les produits suivants se voient assortis de nouvelles restrictions (**en gras**) en matière de protection des eaux et des abeilles.

Confidor OD, Bazooka, Imidachem

Matière active	: imidaclopride (200 g/l)
Vendu par	: Bayer, Schreiber, Agrichem
Toxicité	: Xi, N, R36, R 51/53, SPe 3 : Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface ; SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices). Ne doit pas être utilisé en présence de plantes en fleurs dans les parcelles voisines.
Formulation	: SL : concentré soluble dans l'eau
Groupe IRAC	: 4A (néonicotinoïdes)
Utilisation	: tabac : contre les pucerons du feuillage
Stade	: avant la floraison
Remarques	: PER : soumis à autorisation

Actara

Matière active	: thiaméthoxame (25 %)
Vendu par	: Syngenta
Toxicité	: Xi, N, R36, R 51/53, SPe 3 : Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.; SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices). Ne doit pas être utilisé en présence de plantes en fleurs dans les parcelles voisines.
Formulation	: WG : poudre mouillable
Groupe IRAC	: 4A (néonicotinoïdes)
Utilisation	: tabac : contre les pucerons du feuillage (0.2 kg/ha) pomme de terre : contre le doryphore (0.08 kg/ha)
Remarques	: PER : soumis à autorisation

Biscaya

Matière active	: thiaclopride (240 g/l)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: Xn, N, R22, R36/38, R40, R 50/53, SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.

Formulation : OD : dispersion d'huile
 Groupe IRAC : 4A (néonicotinoïdes)
 Utilisation : **céréales, colza, pomme de terre** : diverses (dont certaines sont soumises à autorisation par les règles **PER**)

Karate, Karate Zeon, Ravane 50,...

Matière active : lambda-cyhalothrine (50 g/l)
 Vendu par : Syngenta, divers
 Toxicité : Xi, N, R36, R 51/53, SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter **une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface**. SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : Pulvérisation uniquement le soir, en dehors de la période de vol des abeilles sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies) ou dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents

Formulation : EC : concentré émulsionnable
 Groupe IRAC : 3A (pyréthri-noïdes)
 Utilisation : diverses (dont certaines sont soumises à autorisation par les règles **PER**)

Stade : **colza** :
 contre le gros charançon de la tige : **CD 31-53** ; contre le méligèthe : **jusqu'au stade fin développement des boutons floraux (CD 59), mais pas contre les souches résistantes.**

Du fait des diverses modifications enregistrées en la matière ces dernières années, nous reprenons ci-dessous les principaux produits à base de trichogrammes (*Trichogramma brassicae* Bezdenko) permettant de lutter contre la pyrale du maïs.

Nom commercial	Firme	Nombre de lâchers	Mode d'application	Prix (Fr.-/ha)	Délai de commande
Optibox	Semences UFA	2	à suspendre	132.-	31 mars
Optisphère	Semences UFA	2	à épandre	137.-	31 mars
Trichocap plus	Semences UFA	1	à suspendre	148.-	31 mars
Trichocarte	Omya	2	à suspendre	132.- *	20 avril
Trichosphère	Omya	2	à épandre	132.- *	20 avril
Tricho-Fix	Andermatt Biocontrol	2	à suspendre	128.- *	31 mars

* : possibilités de réduction en fonction de la surface

RETRAITS

Fury 10 EW

Matière active	: zeta-cyperméthrine (100 g/l)
Vendu par	: Omya, Intertoresa
Formulation	: EW : émulsion de type aqueux
Remarques	: la permission de vente est retirée à Intertoresa (délai d'écoulement des stocks: 02.07.2014, délai d'utilisation: 02.07.2015). Le produit reste commercialisé par Omya.

Remarque relative au retrait du produit Regent, annoncé en 2012

Le produit Regent (m.a. : fipronil), utilisable en traitement des semences a été retiré. Le délai d'utilisation échoit le 11.4.2014. Il est donc interdit dès cette date.

MOLLUSCIDES

MODIFICATIONS

Sluxx HP

Matière active	: phosphate de Fer III (3 %)
Vendu par	: Andermatt Biocontrol
Toxicité	: -
Formulation	: GB : appât granulé
Utilisation	: toutes cultures : contre les limaces grises (coîtres) et les limaces noires
Dosage	: 7 kg/ha
Prix	: Fr. 48.60/ha
Remarque	: il s'agit d'une nouvelle formulation de cet appât molluscicide annoncé en 2011, avec agent anti-moisissure et meilleure visibilité après épandage. PER : admis (sans autorisation) ; Bio : admis dans la liste des intrants

RÉGULATEURS DE CROISSANCE

ANALOGIES

Stabilan Plus

Matière active	: chlormequat (460 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Utilisation	: avoine, blé, triticale, épeautre
Remarque	: correspond à Cycocel extra, ...

MODIFICATION

Medax

Matière active	: mepiquat-chlorure (300 g/l) + prohexadione-Calcium (50 g/l)
Vendu par	: Stähler
Utilisation	: blé, orge et seigle d'automne, triticale
Remarque	: il s'agit du même produit que Medax Top, à utiliser sans Turbo, ce qui rend l'application moins agressive, notamment en cas de mélange avec un fongicide.

HERBICIDES

Remarque concernant l'emploi des herbicides

Nous invitons les utilisateurs à se référer scrupuleusement aux préconisations du fabricant en matière de nettoyage du pulvérisateur. Dans la plupart des cas, il convient d'utiliser un produit spécifique (l'eau claire n'est pas suffisante). Par souci d'alléger le présent document, nous ne reprenons pas systématiquement ces aspects.

NOUVEAUTÉS

CÉRÉALES

Biplay SX

Matières actives	: metsulfuron-methyl (11.1 %) + tribenuron-methyl (22.2 %)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: N, R 50/53, SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: SG : granulés solubles dans l'eau
Groupe HRAC	: B + B
Utilisation	: post-levée dans les cultures de blé, orge, triticale, avoine, contre les dicotylédones
Stades	: au printemps, du stade 13 au stade 39
Dosage	: 30-45 g/ha
Prix	: Fr. 45.80 à 68.80/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : alchémille, capselle, coquelicot, laiteron, lamier, matricaires, mouron, moutarde, ortie royale, pensée, ravenelle, séneçon, tabouret, chardon des champs ; efficacité moyenne à bonne contre : géranium, rumex.
Remarques	: Biplay SX est un mélange de deux sulfonilurées. Il correspond au produit Express Max (Syngenta), annoncé en 2009, avec un rapport un peu différent entre les deux matières actives (qui sont celles d'Ally et Express) et une dose d'emploi légèrement supérieure. Il présente un mode d'action foliaire et partiellement racinaire. Il doit s'appliquer de préférence sur de petites mauvaises herbes (cotylédons à 4 feuilles), mais peut aussi s'appliquer plus tard, sur chardons levés (20-40 cm). Les points faibles de Biplay SX sont le gaillet et les véroniques.

Pacifica Plus

Matières actives	: amidosulfuron (5 %) + iodosulfuron-méthyl-sodium (1 %) + mésosulfuron-méthyl (3 %) + méfenpyr diéthyl (9 % : antidote)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: H317 Peut provoquer une allergie cutanée, H318 Provoque des lésions oculaires graves, H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface
Formulation	: WG : granulé à disperser dans l'eau
Groupe HRAC	: B + B + B
Utilisation	: post-levée, au printemps, dans les cultures de blé et de triticale, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stades	: 13 à 32
Dosage	: blé d'automne et triticale : 0.3 à 0.4 kg/ha + 1 l/ha de Mero ; blé de printemps : 0.3 kg/ha + 1 l/ha de Mero
Prix	: Fr. 86.-- à 111.--/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : agrostide, vulpin, ray-grass (de semis), pâturin annuel, folle avoine, capselle, coquelicot, gaillet, lamier, matricaire, mouron, moutarde, myosotis, ortie royale, ravenelle, renouées, repousses de colza et de tournesol, rumex ; efficacité moyenne à bonne contre : géranium, pensée, chardon, liseron ; efficacité moyenne : brome, géranium, véroniques.
Remarques	: Pacifica Plus est un mélange de trois sulfonilurées (celles d'Archipel ou Atlantis, avec celle d'Hoestar en plus). L'absorption est principalement foliaire, mais aussi racinaire. L'humidité du sol favorise une bonne efficacité du produit. L'intervention est à réaliser sur de jeunes plantes. Pacifica Plus s'utilise toujours avec Mero (huile de colza) et peut être mélangé à Artist afin d'améliorer l'efficacité sur véroniques ou agrostide, en cas de résistance aux sulfonilurées.

Talis

Matières actives	: pyroxsulame (7.5 %) + cloquintocet-mexyl (7.5 %: antidote)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: EUH 208 Peut produire une réaction allergique ; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Formulation	: WG : granulé à disperser dans l'eau
Groupe HRAC	: B
Utilisation	: post-levée, au printemps, dans les cultures de blé, épeautre, seigle d'automne et triticale, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stades	: 13 à 30
Dosage	: 0.2 à 0.25 kg/ha
Prix	: Fr. 59.-- à 74.--/ha

- Spectre d'efficacité : bonne efficacité contre : agrostide, pâturin commun, ray-grass, vulpin, capselle, coquelicot, éthuse, fumeterre, mouron, moutarde, pensée, ravenelle, repousses de colza et de tournesol, tabouret, véroniques ; efficacité moyenne à bonne contre : folle avoine, gaillet, géranium, matricaire, myosotis, renouées.
- Remarques : Talis contient le pyroxsulame, qui a été annoncé en 2011 dans le produit Sprinter (Omya). Il s'agit d'une matière active de la famille des triazolpyrimidines, qui ont le même mode d'action que les sulfonylurées.
La pénétration dans la plante se faisant principalement par voie foliaire, les plantes à éliminer doivent être levées et les conditions propices à la croissance.
L'adjonction de 0.5 l/ha de Gondor est préconisée par Stähler.

Trinity

- Matières actives : chlortoluron (250 g/l) + diflufénican (40 g/l) + pendiméthaline (300 g/l)
- Vendu par : Omya
- Toxicité : H351 Susceptible de provoquer le cancer, H361d Susceptible de nuire au fœtus, H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme, SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.
- Formulation : SC : suspension concentrée
- Groupe HRAC : C2 + F1 + K1
- Utilisation : post-levée précoce, en automne, dans les cultures de blé d'automne, orge d'automne, seigle d'automne et triticale d'automne, contre graminées et dicotylédones annuelles
- Stades : 11 à 13, jusqu'à fin octobre au plus tard
- Dosage : 2 l/ha
- Prix : Fr. 72.-- /ha
- Spectre d'efficacité : bonne efficacité contre : capselle, coquelicot, lamier, matricaire, mouron, moutarde, myosotis, ortie royale, pensée, ravenelle, renouées, repousses de colza, tabouret, véroniques ; efficacité moyenne à bonne contre : agrostide, pâturin commun, pâturin annuel, éthuse, gaillet (levées d'automne), géranium, vesce.
- Remarques : Trinity est constitué de trois molécules, à mode d'action racinaire, connues : le chlortoluron (à pénétration foliaire et racinaire), le diflufénican (qui pénètre par la tigelle) et la pendiméthaline (absorbée par différentes parties de la plante). Le semis doit être régulier, à une profondeur de 2-3 cm ; il ne faut pas intervenir en cas de risque de gel.

MAÏS

Akris

Matières actives	: diméthénamide-P (280 g/l) + terbuthylazine (250 g/l)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: N, Xn, R 22, R 43, R 50/53. Interdit en zone karstique.
Formulation	: SE : suspension-émulsion
Groupe HRAC	: K3 + C2
Utilisation	: maïs : pré-levée (en bandes) et post-levée précoce, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: jusqu'à 6 feuilles du maïs
Dosage	: 2 à 3 l/ha ; 1 traitement au maximum jusqu'à fin juin au plus tard
Prix	: Fr. 66.-- à 99.--/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : panic pied de coq, sétaires, digitale sanguine, pâturins, agrostide, vulpin, amarantes, arroche étalée, chénopode blanc, capselle, repousses de colza, fumeterre, gaillet, galinsoga, lamier, matricaire, mercuriale, morelle, moutarde, mouron, myosotis, ortie royale, repousses de pomme de terre, pensée, ravenelle, renouée persicaire, séneçon, tabouret, véroniques ; efficacité moyenne contre : ray-grass, repousses de céréales, laiteron, renouée des oiseaux, renouée liseron,
Remarques	: Akris est constitué de deux molécules à action racinaire connues de longue date et est destiné à compléter l'action des produits Maister et Barst de la gamme Omya.

Collage

Matières actives	: nicosulfuron (60 g/l) + thifensulfuron-méthyl (4 g/l)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: Xi, N, R 38, R 43, R 50/53. SPe 3 : dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: OD : dispersion d'huile
Groupe HRAC	: B + B
Utilisation	: maïs : post-levée, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: 2 à 8 feuilles du maïs
Dosage	: 0.75 l/ha
Prix	: Fr. 74.20/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : panic pied de coq, sétaires, agrostide, repousses de céréales, folle avoine, pâturins, ray-grass, vulpin, chiendent ; amarantes, capselle, repousses de colza, lamier, matricaire, mercuriale, moutarde, mouron, myosotis, ortie royale, ravenelle, renouée persicaire, séneçon, tabouret ; efficacité moyenne contre : chénopode blanc, gaillet, repousses de tournesol, pensée, renouée des oiseaux, renouée liseron, véroniques, rumex.

Remarques : Collage est un mélange de deux sulfonylurées, connues de longue date, celles des produits Dasul et Harmony. L'absorption se fait principalement par les feuilles et en faible quantité par les racines.
Un manque de sélectivité peut se présenter en cas de temps frais et humide, lors de sécheresse prolongée, si de l'eau stagne sur le sol ou immédiatement après une pluie par exemple (cuticule du maïs endommagée). Quelques restrictions variétales sont à également à prendre en considération.

Arigo

Matières actives : mésotrione (36 %) + nicosulfuron (12 %) + rimsulfuron (3 %)
Vendu par : Leu+Gygax
Toxicité : H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.

Formulation : WG : granulé à disperser dans l'eau
Groupe HRAC : F2 + B + B
Utilisation : **maïs** : post-levée, contre graminées et dicotylédones annuelles

Stade : 2 à 8 feuilles du maïs
Dosage : 330 g/ha + 1 l/ha Mouillant LG
Prix : Fr. 139.--/ha
Spectre d'efficacité : bonne efficacité contre : panic pied de coq, sétaires, digitale sanguine (jusqu'au stade 3 feuilles), pâturins, ray-grass, vulpin, amarantes, arroche étalée, chénopodes, capselle, repousses de colza, éthuse, gaillet, galinsoga, géranium, laitron, lamier, matricaire, mercuriale, morelle, moutarde, mouron, myosotis, ortie royale, repousses de pomme de terre, pensée, ravenelle, renouée persicaire, tabouret ; efficacité moyenne contre : chiendent, renouée des oiseaux, renouée liseron, véroniques.

Remarques : Arigo correspond à Elumis (Syngenta), annoncé en 2013 et développé à partir des 2 produits Callisto et Dasul, auquel on a ajouté Titus. Il s'agit donc du mélange de deux sulfonylurées avec la mésotrione, qui inhibe la formation des caroténoïdes (qui protègent la chlorophylle de la dégradation par la lumière). L'action se fait principalement par les feuilles, mais aussi par les racines.

COLZA

Rodino ready, Colzaphen

Matières actives	: clomazone (24 g/l) + pethoxamide (400 g/l)
Vendu par	: Bayer (Rodino ready), Stähler (Colzaphen)
Toxicité	: H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2) . SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Groupe HRAC	: F4 + K3
Utilisation	: colza : prélevée en automne contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: jusqu'à 3 jours après le semis
Dosage	: 3 l/ha
Prix	: Fr. 165.--/ha / Fr. 159.--/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : agrostide, capselle, gaillet, lamier, matricaire, mouron ; efficacité moyenne à bonne contre : pensée, renouées, véroniques, vulpin, repousses de céréales.
Remarques	: Il s'agit d'une version améliorée des produits Rodino et Centium 36 CS + Successor 600, annoncés en 2011. La clomazone se retrouve très fréquemment dans les herbicides pour le colza, mais elle est représentée ici à faible dose. Elle pénètre dans les plantules par les racines et les tiges. Elle provoque souvent de la phytotoxicité (jaunissement du feuillage). La pethoxamide est principalement absorbée par les racines et les jeunes feuilles. Un sol humide favorise l'efficacité des deux matières actives.

POMME DE TERRE

Arcade 880 EC

Matière active	: prosulfocarbe (800 g/l) + métribuzine (80 g/l)
Vendu par	: Syngenta
Toxicité	: Xn, N, R 50/53. SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: EC: concentré émulsifiable
Groupe HRAC	: N + C1
Utilisation	: pomme de terre : prélevée et post-levée précoce contre

	graminées et dicotylédones annuelles ; sur plants : en prélevée seulement
Stade	: jusqu'à 5 cm de hauteur des plantes (tenir compte des restrictions variétales)
Dosage	: 4 à 4.5 l/ha, 1 traitement par culture au maximum
Prix	: Fr. 121 à 136.--/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : panic pied-de-coq, amarantes, arroche, capselle, repousses de colza, chénopode blanc, gaillet, galinsoga, géranium, lamier, matricaire, mercuriale, mouron, moutarde, renouée persicaire, renouée liseron ; efficacité moyenne à bonne contre : mercuriale, morelle, pensée, véroniques, vulpin.
Remarques	: Arcade 880 EC correspond au mélange bien connu Boxer + Sencor. Les deux molécules ayant un mode de pénétration de type racinaire, un sol humide favorise l'efficacité du produit.

ANALOGIES

Avero

Matière active	: pinoxaden (50 g/l) + cloquintocet-mexyl (12.5 g/l : antidote)
Vendu par	: Leu+Gygax
Classe de toxicité	: N, Xi, R 38, R 43, R 51/53 S _{Pe} 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Groupe HRAC	: A
Utilisation	: blé et orge : post-levée, en automne ou au printemps, contre graminées annuelles et vivaces
Stades	: 12 à 32
Dosage	: automne : 0.6 à 0.9 l/ha ; printemps : 0.9 à 1.2 l/ha ; 1 traitement par culture au maximum
Prix	: Fr. 46.--/l
Remarques	: Avero correspond au produit Axial avec une concentration réduite de moitié. Axial a été annoncé en 2007 dans la gamme Syngenta et remplacé depuis par Axial One, annoncé en 2012.

Stomp Aqua

Matière active	: pendiméthaline (455 g/l)
Vendu par	: Syngenta, Leu+Gygax
Toxicité	: Xn, N, R 42, R 50/53
Formulation	: CS : suspension de capsules
Groupe HRAC	: K1
Remarques	: correspond à Stomp SC, avec une formulation différente et un dosage légèrement supérieur.

Dasul extra 6 OD

Matière active	: nicosulfuron (60 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: Xi, N, R 36, R 43, R 50/53
Formulation	: OD : dispersion d'huile
Groupe HRAC	: B
Remarques	: correspond à Dasul (Syngenta), Kelvin et Komet (Leu+Gygax), avec une formulation différente et un dosage supérieur.

Isoflow S

Matière active	: isoproturon (500 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: Xn, N, R 40, R 50/53 ; S _{Pe} 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2) ; S _{Pe} 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: C2
Remarques	: correspond à Arelon S

Spark

Matière active	: lénacile (80 %)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: N, R 50/53
Formulation	: WP : poudre mouillable
Groupe HRAC	: C1
Remarques	: correspond à Venzar (Bayer)

MODIFICATIONS**Artist**

Matières actives	: flufenacet (24 %) + metribuzine (17.5 %)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: Xn, N, R22, R43, R48/22, R50/53
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Utilisation	: post-levée dans les cultures de blé, épeautre, orge, seigle et triticale, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stades	: 13 à 31, au printemps
Dosage	: 0.5 à 0.8 kg/ha
Remarques	: la dose maximale est augmentée sur céréales afin de lutter contre les agrostides résistantes. Mélange possible avec Pacifica Plus.

Bandur

Matière active	: aclonifène (600 g/l)
Vendu par	: Bayer, Syngenta
Toxicité	: N, R 50/53
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: F3
Remarques	: la dose maximum passe à 4 l/ha (anciennement 5 l/ha)

Butisan S, Bredola, Rapsan 500 SC, ...

Matière active	: métazachlore (500 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax, Syngenta, Omya, Schreiber
Classe de toxicité	: Xn, N, (R 22, R 38), R 40 , R 43, R 50/53 ; S _{Pe} 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2) . S _{Pe} 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 1 kg de la matière active métazachlore par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: K3
Utilisation	: colza : prélevée contre graminées et dicotylédones annuelles
Dosage	: 1 à 2 l/ha (maximum 2 l/ha et non 3 l/ha)
Remarques	: nouvelles prescriptions en matière de protection des eaux. Concerne tous les produits qui contiennent du métazachlore.

Nimbus CS, ...

Matière active	: métazachlore (250 g/l) + clomazone (33.3 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax, ...
Classe de toxicité	: Xn, N, R 40 , R 43, R 50/53 ; S _{Pe} 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2) . S _{Pe} 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 1 kg de la matière active métazachlore par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: K3
Utilisation	: colza : prélevée contre graminées et dicotylédones annuelles
Dosage	: 3 l/ha
Remarques	: nouvelles prescriptions en matière de protection des eaux. Concerne tous les produits qui contiennent du métazachlore.

Devrinol Plus

Matière active	: métazachlore (109.7 g/l) + napropamide (351 g/l)
Vendu par	: Stähler
Classe de toxicité	: Xn, N, R 36, R 40 , R 43, R 51/53 ; SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2) . SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 1 kg de la matière active métazachlore par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: K3
Utilisation	: colza (prélevée), tabac (avant la plantation) : contre graminées et dicotylédones annuelles
Dosage	: colza : 3-4 l/ha ; tabac : 3 l/ha
Remarques	: nouvelles prescriptions en matière de protection des eaux. Concerne tous les produits qui contiennent du métazachlore.

Produits à base d'ioxynil et de bromoxynil

Les produits Deloxil 400, Dinitrex Combi, Bromion Combi se voient assortis de la restriction suivante :

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface.

Les produits Fortuna, Topper se voient assortis de la restriction suivante :

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.

Produits à base de thifensulfuron-méthyl

Les produits Refine extra, Refine extra SX, Harmony 75 DF, Harmony SX, Concert, Concert SX se voient assortis de la restriction suivante :

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface

Select

Matière active	: cléthodime (240 g/l)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: Xi, R 36/38, R 52/53, R66, R67
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Remarque	: Select s'utilise dorénavant avec 0.5 l/ha de Gondor (et plus avec de l'huile de colza), mais seul si mélangé à un fongicide.

RETRAITS

Accent

Matière active	: nicosulfuron (75 %)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: R 52/53 ; SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Utilisation	: maïs : post-levée contre les dicotylédones et les graminées
Remarques	: est retiré de la gamme Omya.

Acido

Matières actives	: bromoxynil (180 g/l) + tembotrione (50 g/l) + isoxadifen-éthyle (25 g/l : antidote)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: Xn, N, R22, R36, R43, R 50/53, R63 SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Utilisation	: maïs : post-levée contre graminées et dicotylédones annuelles
Remarques	: Acido n'est plus disponible que jusqu'à épuisement des stocks.

Basta

Matière active	: glufosinate (200 g/l)
Vendu par	: Bayer, Omya
Toxicité	: T, R 21/22, R 36, R 48/22, R 60, R 63. SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).
Formulation	: SL : concentré soluble
Groupe HRAC	: H
Utilisation	: pomme de terre : défanage
Remarques	: Basta n'est plus autorisé sur pomme de terre. Délai d'utilisation : saison 2014

Mikado

Matière active	: sulcotrione (300 g/l)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: N, R 51/
Formulation	: SC : suspension concentrée
Utilisation	: maïs : post-levée contre les dicotylédones et les graminées
Remarques	: le retrait de ce produit de la gamme Bayer a été annoncé en 2012 ; il est désormais aussi retiré de la gamme Omya.

Rasantan

Matière active	: bromoxynil (37.5 %) + diflufénican (7.5 %) + amidosulfuron (2.2 %)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: Xn, N, R 21/22, R36, R 50/53, R63. SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface
Formulation	: WG : granulé à disperser dans l'eau
Utilisation	: céréales : contre graminées et dicotylédones annuelles
Remarques	: retiré ; disponible jusqu'à épuisement des stocks.

Produits à base de trifluraline

Les produits Medor, Resiben N, Trifluralin Omya, Trifluralin S sont retirés (délai d'écoulement des stocks: 01.02.2014, délai d'utilisation: 01.02.2015).

Rappel : produits à base de dichlobenil

Tous les produits à base de dichlobenil (granulés anti-rumex pour utilisation avec un "fusil", notamment) sont retirés (délai d'écoulement des stocks: 01.02.2014, délai d'utilisation: 01.02.2015).

ADJUVANTS

Checkpoint

Matière active	: acide phosphorique, polyalcools
Vendu par	: Omya
Toxicité	: Xi, R 38, R41
Prix	: Fr. 19.50/l
Dosage	: 40 à 220 ml/ 100 l de bouillie, selon indications
Remarque	: Checkpoint corrige la dureté et baisse le pH de l'eau

Mero

Matière active	: esther méthylique d'huile de colza (733 g/l)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: Xi, R 38
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Dosage	: 0.5 à 2 l/ha, selon indications
Prix	: Fr. 10.--/l

RESTRICTIONS D'EMPLOI DES TRIAZINES : RAPPEL

Depuis le 1.1.1999, il n'est plus possible d'utiliser les S-triazines ou chlorotriazines dans les sols karstiques (une carte décrivant ces zones est disponible sur demande). Cette restriction concerne les 3 matières actives suivantes : atrazine, simazine et terbuthylazine. Le tableau ci-dessous donne les différents produits qui contiennent l'une ou l'autre d'entre elles.

De plus, **l'atrazine et la simazine sont interdites de vente** depuis le 1^{er} janvier 2009, avec possibilité d'écoulement des stocks jusqu'au 31 décembre 2011 (donc concrètement jusqu'au 30 juin 2011). Ces molécules sont de plus interdites dans les zones de protection des eaux S2 (et S1, comme tous les produits, mais pas S3).

Liste des produits phytosanitaires contenant des **S-triazines** ou **Chlorotriazines** et dont l'emploi est interdit en territoire karstique.

atrazine	simazine	terbuthylazine
Atrabenz	Baral	Akris
Atratex WG	Gesatop Quick	Alce
Atrazin (divers)	Linocin	Andil
Atrazine (divers)	Linocine	Aspect
Azit	Linuron plus	Calaris
Century	Linucim SA	Gardo Gold
Dicazin	Méduron	Lumax
Gesaprim Quick	Simazin 50	Mairel Gold
Maïs Mextrol Ultra	Simazin 50 %	Pyran
Maizim	Simazin 50 S	Realchemie Metolachlor & Terbuthylazine
Maisim fluid	Simazin Burri	Realchemie Terbuthylazine & Mesotrione
Maisim plus	Simazine Plüss-Staufer	Runner
Primafit A	Simazine Omya	Successor T
Primagram S	Simazin S	
Primagram S Gold	Topuron	

Du fait des nombreuses spécialités commerciales contenant l'une ou l'autre des ces matières actives, nous ne pouvons pas garantir l'exhaustivité de cette liste et prions l'utilisateur de contrôler la composition des produits qu'il entend utiliser.

Les informations contenues dans ce document reflètent la situation actuelle de l'homologation des produits. À noter que toutes les homologations par analogie n'y sont pas mentionnées ; les importations parallèles sont en principe ignorées. Les nouvelles homologations ou modifications qui surviendraient par la suite seront présentées, le cas échéant, par le bulletin phytosanitaire.

L'index phytosanitaire en ligne constitue la référence en la matière :
<http://www.blw.admin.ch/psm/produkte/index.html?lang=fr>

Les délais d'écoulement de stocks et d'utilisation pour produits phytosanitaires avec autorisation terminée ou en suspens ont été adjoints à l'**index phytosanitaire en ligne**.